



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES**

41) Personnel vacataire  
Volume d'activité 2022

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20220630-DEL20220630\_41-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2022  
Date de réception préfecture : 05/07/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 41**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 juin 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 41**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme DIARRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme GILIS,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,  
M. QUINET, Adjoint au Maire, représenté par M. SPIRO,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme FREIH BENGABOU, Conseillère municipale, représentée par M. MASTOURI,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,  
Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. RHOUMA.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## RESSOURCES HUMAINES

41) Personnel vacataire

Volume d'activité 2022

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations des 18 novembre 2010 et 20 juin 2013 fixant le taux de rémunération des photographes pigistes et journalistes pigistes,

vu ses délibérations des 31 mars 2011, 29 mars 2012 et 15 février 2018 fixant le taux de rémunération du personnel vacataire,

vu sa délibération du 30 juin 2022 fixant le taux de rémunération des journalistes reporters image,

considérant qu'afin de répondre à des besoins ponctuels ne présentant aucun caractère de continuité, il est nécessaire de recourir aux services de vacataires pour un certain nombre de directions et de services de la commune,

considérant qu'il convient, dès lors, de fixer, pour l'année 2022, le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent pour les Directions de la jeunesse, des sports, des affaires culturelles, de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs, des bâtiments communaux, de la communication, et des services maintenance travaux voirie, de la vie des quartiers, du parc automobile, du centre municipal de santé, de l'accueil des temps scolaires et de loisirs, de la gestion relation usagers,

### DELIBERE

Adopté à la majorité

par 36 voix pour, 8 abstentions

**ARTICLE 1** : FIXE, pour l'année 2022 le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services conformément au tableau ci-dessous :

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs	137 380,50

Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs	Auxiliaires études surveillées	1 076,00
Direction des sports	Animateur sportif	5 539,75
Direction de la culture	Contrôleur Professeurs de beaux-arts Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	2 199,75 588,00 200,00 225,00 145,00
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Centre municipal de santé Maintenance travaux voirie Gestion relations usagers	Concierge remplaçant	16 047,00
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste JRI pigiste	85,00 152,00 40,00

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 06/07/2022